



**CANSP**

Saint-Fargeau-Ponthierry,  
le 20 juillet 2020

**Convocation à l'Assemblée Générale ordinaire du CANSP  
Le Mercredi 26 Août 2020 à 18h30**

En tant que licencié au CANSP ou représentant légal pour les sociétaires mineurs, vous êtes invité à assister à l'assemblée générale. Celle-ci se tiendra à la salle Ginette Rivière, rue Jacques Madelin, 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry. Au cas où les conditions de quorum ne seraient pas remplies, une seconde assemblée générale est convoquée pour le mercredi 26 août 2020 à 19h00, dans les mêmes locaux.

Afin de respecter au mieux les contraintes sanitaires actuelles, seuls les adhérents ayant retournés leur intention de présence seront acceptés à cette assemblée (par mail exclusivement sur l'adresse [cansp.natation@gmail.com](mailto:cansp.natation@gmail.com)). Nous respecterons les règles de distanciations et le port du masque sera obligatoire. Du gel hydro-alcoolique sera à votre disposition sur place (venir avec son stylo).

**Ordre du Jour**

- Bilan moral saison 2017/2018
- Bilan financier saison 2017/2018
- Bilan sportif saison 2017/2018
  
- Bilan moral saison 2018/2019
- Bilan financier saison 2018/2019
- Bilan sportif saison 2018/2019
  
- Nouvelle élection complète des membres du Conseil d'Administration
  
- Mise au vote des différentes rubriques
  
- Questions diverses  
Le texte des questions dont vous voudriez débattre Durant la reunion devra nous parvenir par retour de mail ou par écrit au siège de l'association, Mairie, 185 avenue de Fontenaibleau, 77310 Saint Fargeau Ponthierry, au plus tard le Samedi 8 août 2020.
  
- Cloture de l'assemblée générale
  
- Election du bureau directeur  
A l'issue de l'assemblée générale, et conformément au statuts de l'association, le comité d'administration se réunira afin d'élire le bureau directeur.

Rappel pour les électeurs

- Etre licencié au club CANSP
- Etre majeur ou le représentant legal d'un licencié mineur

Vous pouvez céder le pouvoir ci-dessous à un autre électeur, celui-ci ne devant pas cumuler plus de 3 pouvoirs. Le pouvoir ne sera pris en considération que si le nom du destinataire est dûment renseigné.

✂.....

**POUVOIR ASSEMBLEE GENERALE**

Pouvoir à faire parvenir au comité d'administration avant le vendredi 21 août 2020 pour l'assemblée générale du CANSP

Je soussigné : (nom et prénom du licencié ou de son représentant legal)

.....

Donne pouvoir à :

M. ou Mme .....

Qui délibérera en mon nom, lors de l'assemblée générale ordinaire du CANSP le Mercredi 26 août 2020

Date.....

Signature : Précédée de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir"